

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire le mardi 15 décembre 2020, à 20 h, au Centre Culturel La Conserverie à Lubersac sous la présidence de Francis COMBY.

Délégués titulaires présents : ANTIN Philippe, AUDEBERT Michel, AUDRERIE Pascale, BEAUFILS Serge, BERTRAND-LAFEUILLE Agnès, BETANCOURT-GUERRERO Marisol, BOSSELUT Sabine, BOUDINET Daniel, COMBY Francis, DUPUY André, DUPUY Muriel, DUTHEIL Daniel, GONZALEZ Philippe, HERMAND Pascal, LANGLADE Serge, LASCAUX Éric, MAURY Jean-Louis, MAZEAUD Jean-Michel, MOULIN Jean-Marie, NEXON Jean-Pierre, ROLLAND Corine, SEMBLAT Jean-Pierre, SOULLIER Hélène, TISSEUIL Alain, VILLATOUX Patrick.

Délégués titulaires représentés : BORIE-POUGET Annie (pouvoir à P. GONZALEZ), DEVEIX Guy (pouvoir à D. BOUDINET), DUBUISSON Alain (pouvoir à S. LANGLADE), SERRES Chantal (pouvoir à A. TISSEUIL).

Délégué suppléant avec voix délibérative : DUGAST Mireille.

Délégué titulaire excusé : MARSAT Alain.

Délégué titulaire absent : BOUCHOU Anne-Laure.

Délégués suppléants présents : DAURAT Jean-Pierre, LAVAUD Serge.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents, Philippe GONZALEZ est nommé secrétaire de séance.

Le Président Francis COMBY fait, ensuite, lecture du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2020 qui, après avoir été mis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que Monsieur Gérard CROSET a signifié son souhait de se démettre de son mandat de conseiller municipal et de conseiller communautaire. Cette démission a été acceptée par Madame la Préfète le 7 octobre 2020 et Monsieur le Maire de Lubersac en a informé Monsieur le Président par courrier du 10 novembre 2020.

Le siège de conseiller communautaire devenu vacant est pourvu par Jean-Michel MAZEAUD, élu municipal de Lubersac suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire.

Monsieur Jean-Michel MAZEAUD est installé dans sa fonction de conseiller communautaire.

2. HABITAT : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ont décidé de s'associer, en 2017, afin de porter ensemble un projet d'amélioration de l'habitat.

Les deux collectivités sont déjà partenaires dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec un volet multi-sites (OPAH – Renouvellement Urbain) et, plus récemment en 2020, elles ont décidé de répondre conjointement à l'appel à projet régional visant au déploiement du programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE).

Pour ces deux opérations, c'est la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui a été désignée comme maître d'ouvrage pour son propre compte et pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

A ce titre, il convient de formaliser le partenariat dans une convention qui précise les modalités d'organisation des missions de suivi-animation et leur financement.

Monsieur le Président fait lecture du projet de convention pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 août 2024. Il précise que l'équipe d'animation est composée, pour l'ensemble du territoire, de 4 animateurs et d'un technicien. Après intégration des divers co-financements, l'autofinancement est estimé à 126 025 € et une participation de 8 % de la Communauté de communes est sollicitée, soit la somme de 10 082 € par année civile.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire approuve la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour le suivi-animation des programmes d'amélioration de l'habitat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 août 2024.

3. CONVENTIONS FISAC AVEC LE PETR VEZERE-AUVEZERE

Monsieur le Président informe les élus communautaires que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère, en partenariat avec ses trois Communautés de communes membres, a déposé un dossier de candidature, en janvier 2019, suite à l'appel à projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) lancé par l'Etat.

Par décision en date du 13 décembre 2019, la Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué au PETR une subvention de 181 764 € pour le financement de l'opération collective de modernisation en milieu rural sur son territoire.

Il convient d'autoriser le Président à signer une convention d'opération avec l'Etat, le PETR et les Communautés de communes pour permettre la mise en œuvre effective de ce dispositif sur le périmètre du PETR pour une période de trois ans (du 13 décembre 2019 au 13 décembre 2022).

Par ailleurs, le PETR étant le seul bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC et n'étant pas doté de la compétence « développement économique », il convient de l'autoriser à verser directement les sommes aux entreprises concernées dans les conditions définies par la convention « opération collective au titre du FISAC ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire autorise, d'une part, Monsieur le Président à signer la convention « opération collective au titre du FISAC » entre l'Etat,

le PÉTR Vézère-Auvézère et les Communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières Millesources et, d'autre part, la convention de partenariat entre le PÉTR Vézère-Auvézère et les Communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources pour le versement des aides FISAC.

4. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES « TAXE DE SEJOUR »

Dans le cadre du nouvel Office de Tourisme « Terres de Corrèze », une plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour par les hébergeurs sera en place début 2021. Le produit de la taxe de séjour étant collecté par les trois communautés de communes, il convient de mettre en place trois régies.

Monsieur le Président informe qu'il est donc instituée une régie de recettes « taxe de séjour » auprès de la communauté de communes et dont la gestion sera confiée à l'Office de tourisme Terres de Corrèze.

Valérie BOURLIATAUD est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes instituée pour la collecte de la taxe de séjour avec pour missions de réceptionner les paiements, de saisir les paiements et de les transférer sur le compte « Dépôts de Fonds au Trésor » (DFP) de la Communauté de communes.

Nathalie BARBET et Stéphanie ROUGERIE sont nommées mandataires suppléantes de la dite régie avec pour missions de réceptionner les paiements et de saisir les sommes perçues sur les plateformes.

5. CONVENTION DE LOCATION PLATEFORME « ESPACE THALIAN »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes est propriétaire du terrain (parcelle ZI 0072, surface de 17 000 m²) appelé « Espace Thalian » situé avenue du Périgord à Arnac-Pompadour. Ce terrain accueille une plate-forme destinée au stationnement des véhicules et des boxes des participants aux manifestations équestres.

Cette plateforme est mise à disposition de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (I.F.C.E.) par convention au prix de 5 250 € par an. Monsieur le Président fait lecture de la convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la plateforme d'accueil « Espace Thalian » avec l'I.F.C.E. pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Président sollicite, d'une part, le Maire de Lubersac pour la mise à disposition de Nadège JAYOUT, attachée territoriale à la commune de Lubersac, à raison de 50 % de son temps de travail et pour une durée de deux ans à effet du 1^{er} janvier 2021 et, d'autre part, le Maire d'Arnac-Pompadour pour la mise à disposition d'Hubert BOUYSSSE, rédacteur territorial à la commune d'Arnac-Pompadour, à raison de 15 % de son temps de travail (compris dans un transfert de charges précédent) et pour une durée de deux ans à effet du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la mise à disposition des deux agents précités et autorise Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

7. REMBOURSEMENT PAR LES COMMUNES DES FRAIS D'AGENTS MIS A DISPOSITION POUR LES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES (T.A.P.)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes met à la disposition des communes des agents pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires dont la responsabilité de l'organisation relève des communes.

Sur l'année scolaire 2019/2020, les communes de Montgibaud et de Saint-Sornin-Lavolps ont sollicité l'intervention d'agents communautaires. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à émettre des titres de recettes comme suit :

- pour la commune de Montgibaud , à hauteur de 877,40 €.
- pour la commune de Saint-Sornin-Lavolps, à hauteur de 2 196,84 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à émettre les titres de recettes comme détaillé ci-dessus.

8. BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE 2020 N°1

Afin de régulariser des écritures d'amortissement, le virement de crédits suivant est approuvé à l'unanimité.

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	9 997,88		
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	6811	-9 997,88		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement			021	9 997,88
Frais d'études			28031	-9 997,88
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

9. RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Afin de décliner les orientations stratégiques de la Communauté de communes en matière de développement économique, d'assurer la promotion du territoire et d'accompagner les porteurs de projets et candidats à l'installation, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un recrutement a été ouvert sur un poste de chargé de mission « développement économique et promotion du territoire ». Il s'agit d'un poste de contractuel (équivalent catégorie A) d'une durée d'un an.

Suite à une série d'entretiens de recrutement (10 candidats, 6 entretiens), Coralie AURIAT a été retenue pour occuper ce poste et elle prendra ses fonctions le 4 janvier 2021. Elle a 25 ans et elle est diplômée d'un MBA Manager d'Entreprise et de Centre de Profit. Elle bénéficie d'une première expérience acquise au Conseil départemental de l'Allier en tant que chargée de promotion d'offres d'installation. Elle sera placée sous la responsabilité hiérarchique de Nadège JAYOUT, Directrice de la communauté de communes.

10. PLAN DE RELANCE DE L'ETAT

Monsieur le Président fait une synthèse des diverses mesures mises en place par l'Etat dans le cadre du Plan de relance consécutif à la pandémie liée à la Covid-19.

Il précise, par ailleurs, que la Communauté de communes a mis en œuvre, par l'intermédiaire de ses communes, une écoute active de ses acteurs économiques en assurant la mise en lien vers les interlocuteurs adéquats en fonction des difficultés rencontrées.

Monsieur le Président indique, par ailleurs, qu'un appel à projets relatif à la rénovation énergétique des bâtiments communaux a été lancé par l'Etat qui apportera 30 % de subvention complétée par le Conseil départemental de la Corrèze à la même hauteur. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2020.

De plus, Monsieur le Président informe de la mise en place du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui va devenir l'outil privilégié de contractualisation de l'Etat dans les territoires. Celui-ci devra intégrer les programmes d'appui mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires (dont le programme « Petites Villes de Demain »).

Dans un délai maximum de six mois, un projet de territoire incluant la stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire devra être élaboré et, d'ici le 15 janvier 2021, le périmètre de référence devra être arrêté, communautaire ou inter-communautaire.

11. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

■ Economie

Philippe GONZALEZ précise les attendus du programme FISAC mis en place à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère (Cf point 3, page 2).

Il informe, par ailleurs, de l'avancée des négociations pour l'achat de terrains, route d'Uzerche à Lubersac, en vue de l'extension de la zone d'activités.

■ Enfance-jeunesse

Marisol BETANCOURT informe de la tenue de la première commission enfance-jeunesse de la mandature, le 3 décembre 2020, qui a consisté en une présentation (diaporama et petites vidéos) des différents services et des équipes.

Elle informe que les deux Accueils de loisirs assureront, par alternance, l'accueil des enfants durant les vacances de Noël.

La rencontre entre la CAF de la Corrèze et les élus au sujet de la future Convention Territoriale Globale (CTEG) n'a pas pu être organisée pour des raisons internes à la CAF. Elle sera reprogrammée en janvier.

■ Assainissement

Serge LANGLADE précise que les échanges avec l'industriel Valade se poursuivent dans de bonnes conditions.

A court terme, des investissements au niveau de la station d'épuration de Lubersac seront à prévoir pour automatiser l'unité de déshydratation.

La consultation pour la réalisation du schéma directeur a été lancée le 3 décembre 2020 pour une remise des offres le 14 janvier 2021. Par ailleurs, la consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint-Pardoux-Corbier va être lancée très prochainement.

■ Tourisme

Alain TISSEUIL fait un point sur les travaux de la commission tourisme qui s'est réunie le 10 novembre 2020. Il indique qu'elle va travailler sur un état des lieux des chemins de randonnées avec la désignation d'un référent par commune.

11. POINT SUR LES TRAVAUX

■ Caserne des pompiers de Pompadour

La phase Avant-Projet Définitif (APD) a été validée. La phase PRO peut donc débuter et la consultation des entreprises aura lieu début 2021.

■ Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Pompadour

La signature pour l'achat du terrain (36 594 €, 2 033 m²), à la commune d'Arnac-Pompadour, en vue d'y construire la MSP a eu lieu le 28 novembre 2020.

L'analyse pour le choix de la maîtrise d'œuvre est en cours.

■ Réhabilitation de la crèche

La réunion de lancement des travaux avec les entreprises retenues a eu lieu le 2 décembre 2020. Les travaux débuteront début janvier 2021.

12. QUESTIONS DIVERSES

■ Loi d'Orientations des Mobilités (LOM)

Promulguée le 24 décembre 2019, la LOM a pour ambition d'encourager le développement de solutions de mobilité locale. Ce sont les Régions qui restent autorités organisatrices de la mobilité. Jusqu'à présent compétentes pour l'organisation des services de transport ferroviaire, interurbain et scolaire, la LOM renforce les compétences des Régions en leur permettant d'agir sur les mobilités partagées, actives et solidaires.

La LOM ouvre la possibilité aux communautés de communes de devenir elles aussi des autorités organisatrices de la mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021. A ce titre, Monsieur le Président informe que le conseil communautaire devra se prononcer sur une éventuelle prise de compétence d'ici le 31 mars 2021.

■ Contractualisation

La prochaine contractualisation avec le Conseil départemental de la Corrèze sur la période 2021 / 2023 a été finalisée avec l'inscription de plusieurs projets structurants.

De la même façon, le contrat de cohésion et de dynamisation avec la Région s'achève en septembre 2021. Sa reconduction à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère sera à envisager.

■ Programme « 100 % Fibre en 2021 »

Les réunions de lancement pour la commercialisation de la fibre sont organisées par le Conseil départemental en ce moment dans les communes de la communauté de communes.

Monsieur le Président rappelle l'enjeu qu'il y a à informer les administrés et à les encourager à se raccorder à la fibre au regard, notamment, de l'investissement consenti par la communauté de communes (1,3 million d'euros).

■ Plan de mutation de l'agriculture

Des représentants de la Chambre d'Agriculture ont présenté, le 11 décembre 2020, le projet du plan de mutation de l'agriculture corrèzienne à des élus communautaires agriculteurs.

Face au constat de la perte de vitesse de l'agriculture corrèzienne se traduisant par la diminution des agriculteurs et des productions, la Chambre d'agriculture rencontre les collectivités territoriales de Corrèze pour partager ces constats et échanger autour des attentes. La communauté de communes est identifiée comme étant un acteur important à mobiliser pour co-construire des solutions pour l'agriculture de demain.

■ Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU et de cartes communales au 1^{er} janvier 2021. Comme en 2017, les communes peuvent s'y opposer si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

La loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a, dans son article 7, fixé une nouvelle échéance pour ce transfert au 1^{er} juillet 2021. Les communes de la communauté de communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert sont donc invitées à le faire dans les 3 mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

■ Panneau d'informations de Pompadour

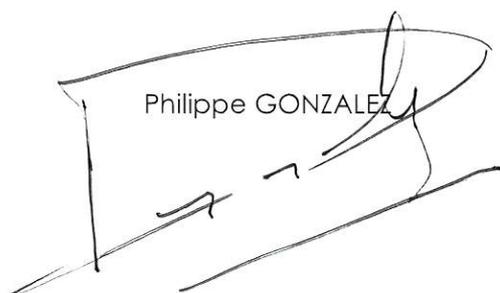
M. Daniel DUTHEIL signale que le panneau d'informations communautaire de Pompadour est en panne. En effet, celui-ci, devenu obsolète, ne peut plus être administré à distance. Une décision devra être prise quant à son avenir.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.

A LUBERSAC, le 22 DECEMBRE 2020

Le Secrétaire de séance,

Philippe GONZALEZ



Le Président,

Francis COMBY

